

(1)
(N^o 8.)
—

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1856-1857.

Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1857.

(Voir les N^{os} 8 et 51 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1856, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1857, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, et sauf la modification établie par l'art. 2 ci-après.

Le principal de la contribution foncière est maintenu, pour l'année 1857, au chiffre de quinze millions neuf cent quarante-quatre mille deux cent cinquante-sept francs (15,944,257 francs), et sera réparti entre les provinces, conformément à la loi du 9 mars 1848.

ART. 2.

L'art. 63 de la loi du 2 août 1822 (*Journal officiel*, n^o 32) sur les bières et vinaigres est abrogé.

ART. 3.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1857, est évalué à la somme de cent trente-huit millions six cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix francs (138,604,990), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843, à la somme de un million de francs (1,000,000 de francs).

ART. 4.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt-deux millions de francs.

(2)

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1857.

Bruxelles, le 15 décembre 1856.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) DELEHAYE.

Les Secrétaires,
(Signé) F. CROMBEZ.
P. TACK.

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1857.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.		TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	IMPOTS.			
	Foncier.			
	Principal	15,944,527	18,886,290	
	3 centimes additionnels ordinaires	478,335		
	2 Id. id. pour non-valeurs.	318,890		
	10 Id. id. extraordinaires	1,594,452		
	3 Id. id. supplémentaires sur le tout	550,086		
	Personnel.			
	Principal.	8,818,000	9,700,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	882,000		
	Patentes.			
	Principal	3,363,600	3,700,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires	336,400		
	Redevances sur les mines.			
	Principal	520,000	600,600	
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	52,000		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	28,600		
	Droit de débit des boissons alcooliques.	"	875,000	
	— des tabacs	"	165,000	
	Douanes.			
	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,100,000	11,845,000	
	Droits de sortie (Id.)	50,000		
	Droits de transit (Id.)	10,000		
	Droits de tonnage (Id.)	650,000		
	Timbres	35,000		
	Accises.			
	Sel	4,950,000	23,094,000	
Vins étrangers.	2,100,000			
Eaux-de-vie étrangères.	225,000			
— indigènes.	4,900,000			
Bières et vinaigres	6,400,000			

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.		TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Sucres de canne et de betterave	4,500,000		
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	3,000		
	Timbres	15,000		
		4,000		
	<i>Garantie.</i>			
	Droits de marque des matières d'or et d'argent	"	200,000	
	<i>Recettes diverses.</i>			
	Droits de magasins des entrepôts, perçus au profit de l'État.	280,000	320,000	
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000		
	<i>Droits additionnels et amendes.</i>			
	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). . .	12,800,000		98,420,890
	Greffe (Id. id.).	275,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Hypothèques (Id. 26 id.).	2,200,000		
	Successions (Id. 30 id.).	8,500,000		
	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 c. addit.)	1,600,000	29,035,000	
	Droit dû par les époux survivants (id.).	125,000		
	Timbre.	3,250,000		
	Naturalisations	5,000		
	Amendes en matière d'impôts.	180,000		
	Id. de condamnation en matières diverses.	130,000		
	<i>PÉAGES.</i>			
	<i>Domaines.</i>			
TRAVAUX PUBLICS.	Rivières et canaux	3,100,000	4,820,000	
	Routes appartenant à l'État.	1,720,000		
	<i>Postes.</i>			
	Taxe des lettres et affranchissements	4,250,000		9,630,000
	Port des journaux et imprimés	320,000		
	Droits sur les articles d'argent	45,000	4,700,000	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . .	85,000		
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	110,000	
MARINE.				

MINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1857.		TOTAL.		
	CAPITAUX ET REVENUS.					
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	23,500,000	23,780,000	28,972,500		
	Télégraphes électriques	280,000				
	Domaines (valeurs capitales)	900,000				
	Forêts	950,000				
REGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer	60,000	2,760,000			
	Établissements et services régis par l'État.	200,000				
	Produits divers et accidentels.	400,000				
	Revenus des domaines	250,000				
TRÉSOR PUBLIC.	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	440,000	2,432,500			
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	735,000				
	— des actes des commissariats maritimes	80,000				
	— des droits de chancellerie	50,000				
	— des droits de pilotage	525,000				
	— des droits de fanal	80,000				
	— de la fabrication de monnaies de cuivre	120,000				
	— de la retenue de 4 p. c. sur les traitements et remises	250,000				
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500				
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	270,000				
	REMBOURSEMENTS.					
	CONTRIBUTIONS ET C.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contri- butions, etc.		3,000	128,000	
		Frais de perception des centimes provinciaux et commu- naux		125,000		
	REGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables		20,000	420,000	
Recouvrements d'avances faites par les divers Départe- ments		400,000				

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1856.		TOTAL.
TRÉSOR PUBLIC.	Droits de tonnage, de pilotage et de fanal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre la Belgique et New-York, le Levant et le Brésil	49,300		1,581,600
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000		
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	29,000		
	Recettes accidentelles	100,000	1,035,600	
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	65,000		
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,800		
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	3,500		
		TOTAL.	fr.	138,604,990
	FONDS SPÉCIAL.			
	Produits des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843.			1,000,000